



Conciliation au prud homme

Par **lyly384**, le **24/10/2009** à **11:24**

Bonjour,
bonsoir

mon frere a commis un vol (500€€) dans l'entreprise où il travaillait, il a reconnu ce vol, son employeur lui a demandé de démissionner il a refusé, il est allé voir l'inspection du travail qui en fin de compte a appelé l'employeur et lui a fait entendre raison.

résultat l'employeur devait le licencier et mon frère rembourser mais, l'employeur se rétracte et est allé dénoncer que mon frère faisait du travail dissimulé, mon frère a dû prouver (avec ses attestations assedic) qu'il travaillait légalement.

résultat l'employeur lui envoie une lettre comme quoi il est licencié pour faute grave et qu'il se réserve le maintien de dépôt de plainte, et qu'il devront trouver un accord dans le bureau des conciliations??

comment se passe l'enquête? comment se passe la conciliation?
sera-t-il éventuellement convoqué à la gendarmerie car apparemment il y a eu dépôt de plainte?

merci par avance de vos réponses